



PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction Départementale des Territoires
Service Environnement

Arrêté préfectoral n° 38-2018-087-DDTSE01

portant ouverture de l'enquête publique relative
au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
du Drac et de la Romanche révisé

Le Préfet de l'Isère,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L.212-3 et suivants et R.212-26 et suivants ;

VU le Code de l'environnement et notamment les articles L.122-4 et suivants et R.122-17 et suivants (évaluation environnementale de certains plans et documents ayant une incidence notable sur l'environnement) ;

VU le Code de l'environnement notamment ses articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivant relatifs à l'enquête publique ;

VU la circulaire du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, n°DEVO0809212C du 21 avril 2008 relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux qui précise notamment que le Préfet responsable de la procédure d'élaboration ou de révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux organise l'enquête publique ;

VU l'arrêté du Préfet Coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée du 3 décembre 2015 paru au Journal Officiel du 20 décembre 2015, portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée 2016-2021 ;

VU l'arrêté inter-préfectoral Isère, Savoie et Hautes-Alpes n°2000-8342 du 20 novembre 2000 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Drac-Romanche » et désignant le Préfet de l'Isère comme responsable de la procédure d'élaboration du SAGE Drac-Romanche ;

VU l'arrêté préfectoral n°38-2016-07-26-002 du 26 juillet 2016 portant nomination des membres de la Commission Locale de l'Eau du Drac et de la Romanche ;

VU le projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Drac-Romanche révisé, arrêté par la Commission Locale de l'Eau du Drac et de la Romanche, le 29 mai 2017 ;

VU le courrier en date du 15 février 2017 par lequel Madame la Présidente de la Commission Locale de l'Eau du Drac et de la Romanche sollicite le Préfet de l'Isère pour la mise à l'enquête publique du projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux révisé ;

VU l'avis du Conseil général de l'Environnement et du Développement Durable, autorité environnementale, en date du 25 octobre 2017, relatif à l'évaluation environnementale jointe au dossier ;

VU la désignation, en date du 07 mars 2018, par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble, de la commission d'enquête et la concertation effectuée pour l'organisation de l'enquête publique ;

CONSIDÉRANT la nécessité de préserver et d'assurer une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques des rivières Drac et Romanche ;

CONSIDÉRANT que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Drac-Romanche est prévu par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée 2016-2021 ;

CONSIDÉRANT que la consultation préalable des services, des collectivités, des chambres consulaires et du comité de bassin s'est déroulée selon les dispositions des articles L.212-6 du Code de l'environnement ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de soumettre à enquête publique le projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Drac et de la Romanche révisé préalablement à son approbation ;

CONSIDÉRANT que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Drac-Romanche est un SAGE inter-départemental Isère, Savoie et Hautes-Alpes et que le Préfet de l'Isère est responsable de la procédure de révision et par conséquent de l'organisation de l'enquête publique sur les départements de l'Isère, de la Savoie et des Hautes-Alpes ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de l'Isère :

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le dossier déposé par la Commission Locale de l'Eau du Drac et de la Romanche concernant le projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Drac-Romanche révisé, fera l'objet d'une enquête publique du 30 avril 2018 au 31 mai 2018 – 17h50, soit pendant 32 jours. Cette enquête publique est ouverte sur le territoire des communes listées en annexe 1 du présent arrêté.

L'autorité chargée de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats est le Préfet de l'Isère.

L'enquête portera sur le projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Drac-Romanche révisé. La Commission Locale de l'Eau identifie les problématiques liées à la gestion de l'eau sur les bassins versants du Drac et de la Romanche. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un outil de planification qui définit les objectifs et fixe les dispositions et les règles relatives à cette gestion sur ces bassins versants.

ARTICLE 2

Au terme de cette enquête, et à l'issue de la procédure, la décision pouvant être adoptée est l'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Drac-Romanche révisé, au titre du Code de l'Environnement.

Cette décision sera prise par arrêté inter-préfectoral, signé par les Préfets de l'Isère, de la Savoie et des Hautes-Alpes.

ARTICLE 3

La commission d'enquête chargée de conduire l'enquête publique est composée de :

M. Bernard PRUD'HOMME, retraité de la Fonction publique, président de la commission
M. Robert PASQUIER, retraité de la Fonction publique, membre de la commission
M. Robert MARIE, docteur en géologie appliquée, retraité, membre de la commission

En cas d'empêchement de M. Bernard PRUD'HOMME, la présidence de la commission d'enquête sera assurée par M. Robert PASQUIER, membre titulaire de la commission.

ARTICLE 4

Pendant toute la durée de l'enquête publique et afin que chacun puisse en prendre connaissance, sera consultable en mairies listées en annexe 2 au présent arrêté, aux jours et heures d'ouverture au public, le dossier d'enquête en version papier, composé notamment de :

- l'arrêté préfectoral fixant le périmètre du SAGE du Drac et de la Romanche
- l'arrêté préfectoral portant désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau du Drac et de la Romanche
- un rapport de présentation du projet de SAGE
- les documents constituant le SAGE :
 - le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau,
 - le règlement,
 - les documents graphiques correspondants
- le rapport environnemental valant évaluation des incidences Natura 2000, avec son résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse de la CLE à cet avis.
- les avis recueillis en application de l'article L.212-6 du Code de l'environnement, la synthèse de ces avis et les modifications qui seront effectuées sur le projet de SAGE pour en tenir compte.
- la mention des textes qui régissent l'enquête publique et la manière dont elle s'insère dans la procédure administrative relative à l'approbation du SAGE, ainsi que la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre la décision d'approbation.
- les informations relatives à l'organisation ou non d'un débat public ou d'une concertation.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier pourra également être consulté :

- sur le site internet suivant : <http://drac-romanche-sage.com>
- sur rendez-vous en version papier et sur un poste informatique, à la Direction Départementale des Territoires de l'Isère – Service environnement – 17 bd Joseph Vallier – BP 45 – 38040 Grenoble Cedex 9 – Tél. : 04.56.59.46.49 .

ARTICLE 5

Le Président de la commission d'enquête ou un membre de la commission d'enquête, recevra le public en mairies :

Lieux de permanence	Jours de permanences	Heures de permanences
La Grave	Jeudi 03 mai 2018	08H30 à 11H30
Le Bourg d'Oisans	Jeudi 03 mai 2018	14H00 à 17H00
Saint-Colomban-des-Villard	Vendredi 04 mai 2018	15h00 à 18h00

Lieux de permanence	Jours de permanences	Heures de permanences
Grenoble	Lundi 07 mai 2018	14h00 à 17h00
La Mure	Lundi 14 mai 2018	09h00-12h00
Mens	Mardi 15 mai 2018	09h00 à 12h00
Corps	Mercredi 16 mai 2018	09h00 à 12h00
Clelles	Mercredi 16 mai 2018	09h00 à 12h00
Vif	Jeudi 17 mai 2018	14h00 à 17h00
Valbonnais	Mardi 22 mai 2018	09h00 à 12h00
Vizille	Mercredi 23 mai 2018	09h00 à 12h00
Echirolles	Jeudi 24 mai 2018	09h00 à 12h00
Monestier de Clermont	Mardi 29 mai 2018	09h00 à 12h00
Le Bourg d'Oisans	Jeudi 31 mai 2018	14h00 à 17h00
Grenoble	Jeudi 31 mai 2018	14h00 à 17h50
Vif	Jeudi 31 mai 2018	14h30 à 17h30

ARTICLE 6

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions du public peuvent être :

- Consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les lieux précités où est déposé le dossier. Ces registres, établis sur feuillets non mobiles, sont cotés et paraphés par le président de la commission d'enquête ou un des membres de la commission d'enquête.

- Adressées par courrier au président de la commission d'enquête ou un des membres de la commission d'enquête à la mairie de Vif, siège de l'enquête, en mentionnant « Enquête publique SAGE Drac-Romanche - à l'attention du Président de la commission d'enquête »,

- Adressées par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-se-observations-ep-a1@isere.gouv.fr jusqu'au 31 mai 2018 à 17H50.

- Reçues par le président de la commission d'enquête ou un des membres de la commission d'enquête, sous forme écrite ou orale aux lieux, jours et heures fixés et annoncés dans les conditions prévues à l'article 5 du présent arrêté.

Toutes les observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère : <http://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques/Enquetes-publiques>

Toute personne peut, à ses frais et pendant toute la durée de l'enquête, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction Départementale des Territoires - service Environnement – BP 45 - 38040 Grenoble Cedex 9 dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Toute observation, tout courrier ou courriel réceptionné après la clôture de l'enquête publique ne pourra être pris en considération par la commission d'enquête.

ARTICLE 7

Un avis annonçant l'enquête sera inséré par les soins du Préfet de l'Isère, en caractères apparents, dans deux journaux publiés dans chacun des départements concernés, quinze jours au moins avant le début de l'enquête. Ce même avis sera à nouveau publié dans les huit premiers jours de l'enquête.

L'avis d'enquête publique ainsi que l'arrêté préfectoral d'ouverture seront mis en ligne sur les sites internet des services de l'État :

de l'Isère : <http://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques/Enquetes-publiques> ,

de la Savoie: <http://www.drome.gouv.fr/aoep-avis-d-ouverture-d-enquetes-publiques-r792.html>

et des Hautes-Alpes <http://www.hautes-alpes.gouv.fr/enquetes-publiques-r1307.html>

Cet avis sera en outre publié par voie d'affiches et éventuellement par tout autre procédé, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci par les soins des maires, dans les mairies concernées listées en annexe 1 du présent arrêté,

En fin d'enquête un certificat constatant l'accomplissement de cette formalité sera adressé à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement – 17 bd Joseph Vallier - BP45 - 38040 Grenoble Cedex 9.

Dans les mêmes conditions de délai, pendant toute la durée de l'enquête, et sauf en cas d'impossibilité matérielle justifiée, il sera procédé par les soins de la Commission Locale de l'Eau du Drac et de la Romanche à l'affichage de cet avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Cet affichage doit être visible et lisible depuis les voies publiques. Il mesure au moins 42 x 59,4 cm (format A2). Il comporte le titre « avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R. 123-9 du Code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune.

ARTICLE 8

A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront transmis sans délai à la mairie siège de l'enquête (Vif) pour clôture par le président de la commission d'enquête ou un des membres.

Dès réception des registres et des documents annexés, la commission d'enquête rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet, lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Dans un délai de 15 jours à compter de la réponse du demandeur ou de l'expiration du délai imparti à ce dernier pour donner cette réponse à compter de la date de clôture de l'enquête, la commission d'enquête établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies.

Le rapport comporte le rappel de l'objet du projet, plan ou programme, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet, plan ou programme en réponse aux observations du public.

La commission d'enquête consigne, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

La commission d'enquête transmet à la Direction Départementale des Territoires de l'Isère – service Environnement, l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Le rapport et les conclusions motivées seront également fournis sous format électronique. La commission d'enquête transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

ARTICLE 9

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera adressée par le Préfet de l'Isère au porteur du projet, la Commission Locale de l'Eau du Drac et de la Romanche.

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera également adressée par le Préfet dans les mairies où s'est déroulée l'enquête pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera par ailleurs tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la Préfecture de l'Isère (Direction Départementale des Territoires - service Environnement – 17 bd Joseph Vallier - BP45 - 38040 Grenoble Cedex 9).

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront publiés sur les sites internet précités des services de l'État de l'Isère, de la Savoie et des Hautes-Alpes pendant un an.

ARTICLE 10

Le maître d'ouvrage responsable du projet est :

Commission Locale de l'Eau du Drac et de la Romanche
5, Avenue du Portail Rouge – 38450 Vif
Tél : 04 76 75 16 39 – contacter Aurélie Campoy auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

ARTICLE 11

La Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Isère
Les Maires des communes concernées,
La Directrice Départementale des Territoires de l'Isère,
Les membres de la commission d'enquête,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au bénéficiaire, la Présidente de la CLE .

Grenoble le, 28 MARS 2018

Le Préfet

Pour le Préfet par délégitation
la Secrétaire Générale


Valérie DEMARET

ANNEXE 1 de l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux révisé, présenté par la Commission Locale de l'Eau du Drac et de la Romanche.

Liste de communes concernées par le périmètre du SAGE Drac-Romanche

SAGE	Communes	Code INSEE	Département
Drac Romanche	LA GRAVE	5063	Hautes Alpes
Drac Romanche	VILLAR-D'ARENE	5181	Hautes Alpes
Drac Romanche	SAINT-COLOMBAN DES VILLARDS	73230	Savoie
Drac Romanche	SAINT-SORLIN-D'ARVES	73280	Savoie
Drac Romanche	ALLEMONT	38005	Isère
Drac Romanche	AURIS EN OISANS	38020	Isère
Drac Romanche	AVIGNONET	38023	Isère
Drac Romanche	BESSE-EN-OISANS	38040	Isère
Drac Romanche	BOURG-D'OISANS (LE)	38052	Isère
Drac Romanche	BRIE-ET-ANGONNES	38059	Isère
Drac Romanche	CHAMP-SUR-DRAC	38071	Isère
Drac Romanche	CHAMPAGNIER	38068	Isère
Drac Romanche	CHAMROUSSE	38567	Isère
Drac Romanche	CHANTELOUVE	38073	Isère
Drac Romanche	CHATEAU-BERNARD	38090	Isère
Drac Romanche	CHATEL-EN-TRIEVES	38456	Isère
Drac Romanche	CHICHILIANNE	38103	Isère
Drac Romanche	CHOLONGE	38106	Isère
Drac Romanche	CLAIX	38111	Isère
Drac Romanche	CLAVANS-EN-HAUT-OISANS	38112	Isère
Drac Romanche	CLELLES	38113	Isère
Drac Romanche	COGNET	38116	Isère
Drac Romanche	CORNILLON-EN-TRIEVES	38127	Isère
Drac Romanche	CORPS	38128	Isère
Drac Romanche	COTES-DE-CORPS (LES)	38132	Isère
Drac Romanche	DEUX ALPES (LES)	38253	Isère
Drac Romanche	ECHIROLLES	38151	Isère
Drac Romanche	ENTRAIGUES	38154	Isère
Drac Romanche	FONTAINE	38169	Isère
Drac Romanche	FRENEY-D'OISANS (LE)	38173	Isère
Drac Romanche	GARDE-EN-OISANS (LA)	38177	Isère
Drac Romanche	GRENOBLE	38185	Isère
Drac Romanche	GRESSE-EN-VERCORS	38186	Isère
Drac Romanche	GUA (LE)	38187	Isère
Drac Romanche	HUEZ	38191	Isère
Drac Romanche	JARRIE	38200	Isère
Drac Romanche	LAFFREY	38203	Isère
Drac Romanche	LALLEY	38204	Isère
Drac Romanche	LAVALDENS	38207	Isère
Drac Romanche	LAVARS	38208	Isère
Drac Romanche	LIVET-ET-GAVET	38212	Isère
Drac Romanche	MARCIEU	38217	Isère
Drac Romanche	MAYRES-SAVEL	38224	Isère
Drac Romanche	MENS	38226	Isère
Drac Romanche	MIRIBEL-LANCHATRE	38235	Isère
Drac Romanche	MIZOEN	38237	Isère
Drac Romanche	MONESTIER-DE-CLERMONT	38242	Isère
Drac Romanche	MONESTIER-DU-PERCY (LE)	38243	Isère
Drac Romanche	MONTCHABOUD	38252	Isère

ANNEXE 1 de l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux révisé, présenté par la Commission Locale de l'Eau du Drac et de la Romanche.

Liste de communes concernées par le périmètre du SAGE Drac-Romanche

Drac Romanche	MONTEYNARD	38254	Isère
Drac Romanche	MORTE (LA)	38264	Isère
Drac Romanche	MOTTE-D'AVEILLANS (LA)	38265	Isère
Drac Romanche	MOTTE-SAINT-MARTIN (LA)	38266	Isère
Drac Romanche	MURE (LA)	38269	Isère
Drac Romanche	NANTES-EN-RATTIER	38273	Isère
Drac Romanche	NOTRE-DAME-DE-COMMIERS	38277	Isère
Drac Romanche	NOTRE-DAME-DE-MESSAGE	38279	Isère
Drac Romanche	NOTRE-DAME-DE-VAULX	38280	Isère
Drac Romanche	ORIS-EN-RATTIER	38283	Isère
Drac Romanche	ORNON	38285	Isère
Drac Romanche	OULLES	38286	Isère
Drac Romanche	OZ-EN-OISANS	38289	Isère
Drac Romanche	PELLAFOL	38299	Isère
Drac Romanche	PERCY	38301	Isère
Drac Romanche	PERIER (LE)	38302	Isère
Drac Romanche	PIERRE-CHATEL	38304	Isère
Drac Romanche	PONSONNAS	38313	Isère
Drac Romanche	PONT-DE-CLAIX (LE)	38317	Isère
Drac Romanche	PREBOIS	38321	Isère
Drac Romanche	PRUNIERES	38326	Isère
Drac Romanche	QUET-EN-BEAUMONT	38329	Isère
Drac Romanche	ROISSARD	38342	Isère
Drac Romanche	SAINT-ANDEOL	38355	Isère
Drac Romanche	SAINT-AREY	38361	Isère
Drac Romanche	SAINT-BARTHELEMY-DE-SECHILLENNE	38364	Isère
Drac Romanche	SAINT-BAUDILLE-ET-PIPET	38366	Isère
Drac Romanche	SAINT-CHRISTOPHE-EN-OISANS	38375	Isère
Drac Romanche	SAINT-GEORGES-DE-COMMIERS	38388	Isère
Drac Romanche	SAINT-GUILLAUME	38391	Isère
Drac Romanche	SAINT-HONORE	38396	Isère
Drac Romanche	SAINT-JEAN-D'HERANS	38403	Isère
Drac Romanche	SAINT-JEAN-DE-VAULX	38402	Isère
Drac Romanche	SAINT-LAURENT-EN-BEAUMONT	38413	Isère
Drac Romanche	SAINT-MARTIN-DE-CLELLES	38419	Isère
Drac Romanche	SAINT-MARTIN-DE-LA-CLUZE	38115	Isère
Drac Romanche	SAINT-MAURICE-EN-TRIEVES	38424	Isère
Drac Romanche	SAINT-MICHEL-EN-BEAUMONT	38428	Isère
Drac Romanche	SAINT-MICHEL-LES-PORTES	38429	Isère
Drac Romanche	SAINT-PAUL-DE-VARCES	38436	Isère
Drac Romanche	SAINT-PAUL-LES-MONESTIER	38438	Isère
Drac Romanche	SAINT-PIERRE-DE-MEAROTZ	38444	Isère
Drac Romanche	SAINT-PIERRE-DE-MESSAGE	38445	Isère
Drac Romanche	SAINT-THEOFFREY	38462	Isère
Drac Romanche	SAINTE-LUCE-EN-BEAUMONT	38414	Isère
Drac Romanche	SALLE-EN-BEAUMONT (LA)	38470	Isère
Drac Romanche	SECHILLENNE	38478	Isère
Drac Romanche	SEYSSINET-PARISSET	38485	Isère
Drac Romanche	SEYSSINS	38486	Isère
Drac Romanche	SIEVOZ	38489	Isère

ANNEXE 1 de l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux révisé, présenté par la Commission Locale de l'Eau du Drac et de la Romanche.

Liste de communes concernées par le périmètre du SAGE Drac-Romanche

Drac Romanche	SINARD	38492	Isère
Drac Romanche	SOUSVILLE	38497	Isère
Drac Romanche	SUSVILLE	38499	Isère
Drac Romanche	TREFFORT	38513	Isère
Drac Romanche	TREMINIS	38514	Isère
Drac Romanche	VALBONNAIS	38518	Isère
Drac Romanche	VALETTE (LA)	38521	Isère
Drac Romanche	VALJOUFFREY	38522	Isère
Drac Romanche	VARCES-ALLIERES-ET-RISSET	38524	Isère
Drac Romanche	VAUJANY	38527	Isère
Drac Romanche	VAULNAVEYS-LE-BAS	38528	Isère
Drac Romanche	VAULNAVEYS-LE-HAUT	38529	Isère
Drac Romanche	VIF	38545	Isère
Drac Romanche	VILLARD-NOTRE-DAME	38549	Isère
Drac Romanche	VILLARD-RECLUS	38550	Isère
Drac Romanche	VILLARD-REYMOND	38551	Isère
Drac Romanche	VILLARD-SAINT-CHRISTOPHE	38552	Isère
Drac Romanche	VIZILLE	38562	Isère

Vu pour être annexé à mon arrêté

N° 38-2018-087-DDTSE01

du **28 MARS 2018**

Le Préfet de l'Isère

*Pour le Préfet, par délégation
la Secrétaire Générale*

Méline DEMARET

ANNEXE 2 de l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux révisé, présenté par la Commission Locale de l'Eau du Drac et de la Romanche.

**Coordonnées des lieux de mise à disposition du dossier
et/ou de permanences de la commission d'enquête**

Mairies	Heures d'ouverture	Téléphone
Le Bourg d'Oisans 1 rue Humbert 38520	lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 samedi de 9h00 à 12h00	04 76 11 12 50
Clelles Place de la Mairie 38930	mardi mercredi jeudi de 09h00 à 12h00 Samedi : de 09h00 à 12h00	04 76 34 40 89
Corps Rue des Fossés 38970	lundi au vendredi de 9h00-12h00	04.76.30.00.31
Echirolles 1, place des Cinq Fontaines - BP 248 38433 Échirolles Cedex	lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00	04 76 20 63 00
La Grave D 1091 - 05320	lundi au jeudi de 8h30 à 11h30	04 76 79 90 29
Grenoble 11 Boulevard Jean Pain – CS 91066 38000	lundi au vendredi de 8h00 à 17h50	04 76 76 36 36
Mens 10 place de la Mairie 38710	lundi au vendredi de 9h00 à 12h00	04 76 34 61 21
Monestier de Clermont 103 Grand Rue 38650	lundi au samedi 9h00 à 12h00	04 76 34 06 20
La Mure Place de la Liberté 38350	lundi au vendredi 8h00-12h00 et 14h00-16h00 mardi et jeudi ouverture à 13h00 vendredi fermeture à 18h00	04 76 81 50 60
Saint-Colomban-des Villards Le Chef-Lieu 73130	mardi de 9h00 à 12h00 vendredi de 15h00 à 18h00	04 79 56 35 72
Valbonnais Mairie 38740	lundi mardi jeudi vendredi 9h00 à 12h00	04 76 30 21 19
Vif - Siège 5 place de la Mairie 38450	lundi au vendredi 8h30-12h00 et 13h30-17h30 jeudi ouverture à 9h30 vendredi fermeture à 17h00	04 76 73 50 50
Vizille Place Stalingrad - BP 1796 38220	lundi au vendredi 9h00-12h00 et 13h30-17h30 Jeudi ouverture à 10h00 Vendredi fermeture à 16h30	04 76 78 99 00
Préfecture de l'Isère – D.D.T. de l'Isère - Service Environnement 17 Bd Joseph Vallier – BP 45 38040 Grenoble Cedex 9.	lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.	04 56 59 46 49

Vu pour être annexé à mon arrêté N° 38-2018-087-DDTSE01

du **28 MARS 2018**

Le Préfet *Pour le Préfet, par délégation*
la Secrétaire Générale


Stéphanie DEMARET

